



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission des affaires économiques et monétaires*

---

**PE510.492v01-00**

17.4.2013

# **AMENDEMENTS**

## **1 - 22**

**Projet de proposition de résolution**  
**Sharon Bowles**  
(PE507.945v01-00)

L'équilibre entre les hommes et les femmes dans le secteur des services financiers

AM\933784FR.doc

PE510.492v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

AM\_Com\_NonLegRE

**Amendement 1**  
**Sylvie Goulard**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant G**

*Projet de proposition de résolution*

G. considérant que la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, présentée par la Commission, fixe un objectif minimum de 40 % des membres du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés, mais que cet objectif ne s'applique qu'aux sociétés cotées en bourse;

*Amendement*

G. considérant que la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, présentée par la Commission, fixe un objectif minimum de 40 % des membres du sexe sous-représenté parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés, **à atteindre au plus tard en 2020**, mais que cet objectif ne s'applique qu'aux sociétés cotées en bourse;

Or. en

**Amendement 2**  
**Sylvie Goulard**

**Projet de proposition de résolution**  
**Considérant J**

*Projet de proposition de résolution*

J. considérant que l'absence de tout effort réel pour résoudre la question de la mixité constitue, dans les faits, un échec;

*Amendement*

J. considérant que l'absence de tout effort réel pour résoudre la question de la mixité constitue, dans les faits, un échec, **compte tenu notamment du caractère non obligatoire des mesures**;

Or. en

**Amendement 3**  
**Ashley Fox**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Projet de proposition de résolution*

3. **salue la proposition de directive relative** à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, **présentée par la Commission, mais** souligne que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de tous les établissements financiers, qu'ils soient ou non cotés en bourse; souligne qu'augmenter la présence du sexe sous-représenté dans le secteur financier ne constitue qu'une mesure du vaste éventail de celles qui restent à prendre si l'on entend parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes;

*Amendement*

3. **demande à la Commission de recourir à la voie non législative pour instaurer** un meilleur équilibre hommes femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse; souligne que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de tous les établissements financiers, qu'ils soient ou non cotés en bourse; souligne qu'augmenter la présence du sexe sous-représenté dans le secteur financier ne constitue qu'une mesure du vaste éventail de celles qui restent à prendre si l'on entend parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes;

Or. en

**Amendement 4**  
**Mojca Kleva Kekuš**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 3**

*Projet de proposition de résolution*

3. salue la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, présentée par la Commission, mais souligne que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de tous les établissements financiers, qu'ils soient ou non cotés en bourse; souligne qu'augmenter la présence du sexe sous-représenté dans le secteur financier ne constitue qu'une mesure du vaste éventail de celles qui restent à prendre si l'on entend parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes;

*Amendement*

3. salue la proposition de directive relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse, présentée par la Commission, mais souligne que des efforts supplémentaires doivent être consentis pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes au sein de tous les établissements financiers, qu'ils soient ou non cotés en bourse; souligne qu'augmenter la présence du sexe sous-représenté dans le secteur financier ne constitue qu'une mesure du vaste éventail de celles qui restent à prendre si l'on entend parvenir à une véritable égalité entre les hommes et les femmes; **observe qu'il**

*existe un lien entre l'égalité entre les hommes et les femmes, la compétitivité sur le marché mondial et l'amélioration des performances économiques;*

Or. en

**Amendement 5**  
**Olle Schmidt**  
**Antonya Parvanova**  
**Sharon Bowles**  
**Silvana Koch-Mehrin**  
**Sylvie Goulard**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Projet de proposition de résolution*

4. demande à la Commission de prendre des mesures spécifiques destinées à résoudre le déséquilibre entre les hommes et les femmes qui existe, dans le secteur financier, pour les postes d'administrateur;

*Amendement*

4. demande à la Commission de prendre des mesures spécifiques destinées à résoudre le déséquilibre entre les hommes et les femmes qui existe, dans le secteur financier, pour les postes d'administrateur *ainsi que pour les postes d'encadrement intermédiaire et supérieur;*

Or. en

**Amendement 6**  
**Ashley Fox**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 4**

*Projet de proposition de résolution*

4. demande à la Commission **de prendre des mesures spécifiques** destinées à résoudre le déséquilibre entre les hommes et les femmes qui existe, dans le secteur financier, pour les postes d'administrateur;

*Amendement*

4. demande à la Commission **d'élaborer des recommandations** destinées à résoudre le déséquilibre entre les hommes et les femmes qui existe, dans le secteur financier, pour les postes d'administrateur;

Or. en

**Amendement 7**  
**Mojca Kleva Kekuš**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 5**

*Projet de proposition de résolution*

5. demande que le président du Conseil européen s'engage à veiller à ce que l'ensemble des institutions de l'Union placées sous sa responsabilité mettent en œuvre des mesures concrètes visant à instaurer l'équilibre entre les hommes et les femmes;

*Amendement*

5. demande que le président du Conseil européen s'engage à veiller à ce que l'ensemble des institutions de l'Union placées sous sa responsabilité mettent en œuvre des mesures concrètes **et instaurent un dispositif de suivi régulier** visant à instaurer l'équilibre entre les hommes et les femmes;

Or. en

**Amendement 8**  
**Sylvie Goulard**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

6 bis. déplore l'absence de transparence qui a entaché la nomination du président de l'Eurogroupe, ainsi que le manque de respect pour l'équilibre entre les hommes et les femmes qui a caractérisé cette procédure, lors de laquelle les candidats ont été principalement examinés selon la couleur de leur passeport; s'afflige de ce que les organismes publics ne donnent pas l'exemple au secteur privé;

*Amendement*

6 bis. déplore l'absence de transparence qui a entaché la nomination du président de l'Eurogroupe, ainsi que le manque de respect pour l'équilibre entre les hommes et les femmes qui a caractérisé cette procédure, lors de laquelle les candidats ont été principalement examinés selon la couleur de leur passeport; s'afflige de ce que les organismes publics ne donnent pas l'exemple au secteur privé;

Or. en

**Amendement 9**  
**Sirpa Pietikäinen**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 6 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

**6 bis. invite la Commission et les États membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques efficaces en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que des stratégies polyvalentes qui permettent d'atteindre l'objectif de parité en termes de participation à la sphère décisionnelle et de présence à tous les niveaux d'encadrement, en veillant à définir des buts quantitatifs, des plans d'action clairs et des mécanismes de suivi régulier, assortis, en cas de non-conformité, d'actions correctrices contraignantes et de leur suivi;**

Or. en

**Amendement 10**  
**Burkhard Balz**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

7. estime que les États membres se doivent **d'adopter** des mesures, en particulier par la voie législative, qui fixent des objectifs **contraignants** visant à **rétablir** l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but **de garantir la parité** dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

7. estime que les États membres se doivent **d'envisager** des mesures, en particulier par la voie législative, qui fixent des objectifs visant à **promouvoir** l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but **d'améliorer l'équilibre entre les hommes et les femmes** dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

Or. en

**Amendement 11**  
**Olle Schmidt**  
**Antonyia Parvanova**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Projet de proposition de résolution*

7. estime que les États membres se doivent d'adopter des mesures, en particulier par la voie législative, ***qui fixent des objectifs contraignants visant à*** rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but de garantir la parité dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

*Amendement*

7. estime que les États membres se doivent d'adopter des mesures, en particulier par la voie législative, ***et d'exiger la fixation d'objectifs individuels et l'élaboration de politiques qui s'attaquent à des problèmes spécifiques liés au genre afin de*** rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but de garantir la parité dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

Or. en

**Amendement 12**  
**Ashley Fox**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Projet de proposition de résolution*

7. estime que les États membres se doivent d'adopter des mesures, ***en particulier par la voie législative,*** qui fixent des objectifs contraignants visant à rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but de garantir la parité dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point

*Amendement*

7. estime que les États membres se doivent d'adopter des mesures qui fixent des objectifs contraignants visant à rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but de garantir la parité dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour



des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

Or. en

**Amendement 13**  
**Mojca Kleva Kekuš**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 7**

*Projet de proposition de résolution*

7. estime que les États membres se doivent d'adopter des mesures, en particulier par la voie législative, qui fixent des objectifs contraignants visant à rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but de garantir la parité dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur;

*Amendement*

7. estime que les États membres se doivent d'adopter des mesures, en particulier par la voie législative, qui fixent des objectifs contraignants visant à rétablir l'équilibre entre les hommes et les femmes à des postes à responsabilités dans le secteur financier, dans le but de garantir la parité dans l'ensemble des instances dirigeantes et des postes publics, et de mettre au point des instruments pour contrôler la répartition des nominations entre les hommes et les femmes dans ce secteur; ***souligne que l'un des outils nécessaires pour atteindre l'objectif de parité dans le secteur financier est la mise en place de programmes de formation à l'encadrement et de programmes de mentorat;***

Or. en

**Amendement 14**  
**Burkhard Balz**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Projet de proposition de résolution*

8. demande aux États membres de soutenir

*Amendement*

8. demande aux États membres de soutenir

***la parité en proposant deux candidats, un homme et une femme***, aux postes du secteur financier pourvus par voie de nomination, tels que ceux des instances décisionnelles de la BCE, et de rendre transparentes les procédures de sélection aux fins de nominations d'hommes et de femmes dans les instances décisionnelles, notamment en lançant des appels publics à curriculum et en procédant à la sélection en se fondant sur les critères de qualité, de compétence et de représentativité;

***l'équilibre entre les hommes et les femmes dans leurs propositions de candidats*** aux postes du secteur financier pourvus par voie de nomination, tels que ceux des instances décisionnelles de la BCE, et de rendre transparentes les procédures de sélection aux fins de nominations d'hommes et de femmes dans les instances décisionnelles, notamment en lançant des appels publics à curriculum et en procédant à la sélection en se fondant sur les critères de qualité, de compétence et de représentativité;

Or. en

**Amendement 15**  
**Ashley Fox**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 8**

*Projet de proposition de résolution*

8. demande aux États membres de soutenir ***la parité en proposant deux candidats, un homme et une femme***, aux postes du secteur financier pourvus par voie de nomination, tels que ceux des instances décisionnelles de la BCE, et de rendre transparentes les procédures de sélection aux fins de nominations d'hommes et de femmes dans les instances décisionnelles, notamment en lançant des appels publics à curriculum et en procédant à la sélection en se fondant sur les critères de qualité, de compétence et de représentativité;

*Amendement*

8. demande aux États membres de soutenir ***l'égalité*** aux postes du secteur financier pourvus par voie de nomination, tels que ceux des instances décisionnelles de la BCE, et de rendre transparentes les procédures de sélection aux fins de nominations d'hommes et de femmes dans les instances décisionnelles, notamment en lançant des appels publics à curriculum et en procédant à la sélection en se fondant sur les critères de qualité, de compétence et de représentativité;

Or. en

**Amendement 16**  
**Ashley Fox**

**Projet de proposition de résolution**

## Paragraphe 9

### *Projet de proposition de résolution*

9. demande aux institutions, organes et agences de l'Union relevant du secteur financier, y compris aux autorités européennes de surveillance et aux autorités nationales appartenant au système européen de surveillance financière, de s'engager à atteindre l'objectif d'un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de leurs instances décisionnelles, de prendre des mesures concrètes et d'élaborer des stratégies visant à garantir une participation équilibrée à leurs processus décisionnels, ***en élaborant et en mettant en place, par exemple, des systèmes de quotas et d'autres instruments de discrimination positive au sein des procédures de recrutement de hauts fonctionnaires;***

### *Amendement*

9. demande aux institutions, organes et agences de l'Union relevant du secteur financier, y compris aux autorités européennes de surveillance et aux autorités nationales appartenant au système européen de surveillance financière, de s'engager à atteindre l'objectif d'un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de leurs instances décisionnelles, de prendre des mesures concrètes et d'élaborer des stratégies visant à garantir une participation équilibrée à leurs processus décisionnels;

Or. en

## Amendement 17

**Olle Schmidt**

**Antonyia Parvanova**

**Sharon Bowles**

## Projet de proposition de résolution

### Paragraphe 9

### *Projet de proposition de résolution*

9. demande aux institutions, organes et agences de l'Union relevant du secteur financier, y compris aux autorités européennes de surveillance et aux autorités nationales appartenant au système européen de surveillance financière, de s'engager à atteindre l'objectif d'un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de leurs instances décisionnelles, de prendre des mesures concrètes et d'élaborer des stratégies visant à garantir une

### *Amendement*

9. demande aux institutions, organes et agences de l'Union relevant du secteur financier, y compris aux autorités européennes de surveillance et aux autorités nationales appartenant au système européen de surveillance financière, de s'engager à atteindre l'objectif d'un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de leurs instances décisionnelles, de prendre des mesures concrètes et d'élaborer des stratégies visant à garantir une

participation équilibrée à leurs processus décisionnels, en élaborant et en mettant en place, par exemple, des *systemes de quotas et d'autres instruments de discrimination positive* au sein des procédures de recrutement de hauts fonctionnaires;

participation équilibrée à leurs processus décisionnels, en élaborant et en mettant en place, par exemple, des *objectifs quantitatifs et des listes où ne figure pas la mention du sexe des candidats* au sein des procédures de recrutement de hauts fonctionnaires;

Or. en

**Amendement 18**  
**Mojca Kleva Kekuš**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9**

*Projet de proposition de résolution*

9. demande aux institutions, organes et agences de l'Union relevant du secteur financier, y compris aux autorités européennes de surveillance et aux autorités nationales appartenant au système européen de surveillance financière, de s'engager à atteindre l'objectif d'un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de leurs instances décisionnelles, de prendre des mesures concrètes et *d'élaborer des* stratégies visant à garantir une participation équilibrée à leurs processus décisionnels, en élaborant et en mettant en place, par exemple, des systèmes de quotas et d'autres instruments de discrimination positive au sein des procédures de recrutement de hauts fonctionnaires;

*Amendement*

9. demande aux institutions, organes et agences de l'Union relevant du secteur financier, y compris aux autorités européennes de surveillance et aux autorités nationales appartenant au système européen de surveillance financière, de s'engager à atteindre l'objectif d'un équilibre entre les hommes et les femmes au sein de leurs instances décisionnelles, de prendre des mesures concrètes, *ainsi que de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de* stratégies visant à garantir une participation équilibrée à leurs processus décisionnels, en élaborant et en mettant en place, par exemple, des systèmes de quotas et d'autres instruments de discrimination positive au sein des procédures de recrutement de hauts fonctionnaires;

Or. en

**Amendement 19**  
**Olle Schmidt**  
**Antonyia Parvanova**  
**Silvana Koch-Mehrin**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 9 bis (nouveau)**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

***9 bis. estime que le principe d'égalité entre les hommes et les femmes devrait être inclus dans les règles qui gouvernent les procédures de recrutement interne de la Commission, du Parlement européen et de toutes les autres institutions et agences de l'Union, y compris de la Banque centrale européenne; considère indispensable de mettre au point, dans l'ensemble desdites institutions, des politiques plus efficaces en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, afin d'avoir une incidence réelle sur le recrutement, la formation et l'exécution des tâches au sein des différentes institutions; est d'avis que, dans ce but, les institutions ont le devoir de veiller au respect de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans le recrutement à des postes d'encadrement supérieur, y compris de directeur général, de directeur et de chef d'unité;***

Or. en

**Amendement 20**  
**Ashley Fox**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Projet de proposition de résolution*

*Amendement*

10. encourage la Commission et les États membres à mettre en œuvre des mesures de discrimination positive, telles que le traitement préférentiel, lorsque l'un des sexes est sous-représenté;

***supprimé***

Or. en

**Amendement 21**  
**Olle Schmidt**  
**Antonyia Parvanova**  
**Sharon Bowles**  
**Sylvie Goulard**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Projet de proposition de résolution*

10. encourage la Commission et les États membres à ***mettre en œuvre des mesures de discrimination positive, telles que le traitement préférentiel***, lorsque l'un des sexes est sous-représenté;

*Amendement*

10. encourage la Commission et les États membres à ***redoubler d'efforts pour trouver des candidats de sexe féminin pour les procédures de recrutement où ce sexe est sous-représenté, tout en veillant à éviter toute discrimination fondée sur le genre***;

Or. en

**Amendement 22**  
**Burkhard Balz**

**Projet de proposition de résolution**  
**Paragraphe 10**

*Projet de proposition de résolution*

10. encourage la Commission et les États membres à ***mettre en œuvre*** des mesures de discrimination positive, ***telles que le traitement préférentiel***, lorsque l'un des sexes est sous-représenté;

*Amendement*

10. encourage la Commission et les États membres à ***envisager*** des mesures de discrimination positive lorsque l'un des sexes est sous-représenté;

Or. en